

# ECHANDELYS

**BULLETIN N°6**  
**AOUT 2013**



**Bon été à tous...**

**ipns**



## PREAMBULE

Nous voici dans la dernière ligne droite avant les prochaines élections municipales de mars 2014. Nous publions ce bulletin à cette époque dans le respect de la légalité imposée avant l'élection municipale en ce qui nous concerne.

L'équipe municipale de ce mandat qui s'achève n'aura pas marqué son passage par de grandes réalisations. Pourtant ce n'était pas les idées et les projets qui manquaient en 2008, mais la situation financière de la commune nous a obligé à revoir nos ambitions à la baisse et la principale politique a été de réaliser des économies sur tous les postes afin de réduire les dépenses. Un travail de fourmi de tous les jours qui ne se voit pas forcément mais qu'il a fallu réaliser pour sauvegarder l'avenir de la commune avec deux procès que nous avons gagnés. Il faut se souvenir qu'en 2008, nous avons dû faire l'impasse sur tout investissement pour manque de trésorerie. Malgré cela, grâce à des restrictions et des sacrifices, à compter de 2009, nous avons pu réaliser raisonnablement chaque année des travaux de voirie. L'entretien des bâtiments, des véhicules, du matériel, des stations d'épuration a été effectué. A moins d'une catastrophe, nous laisserons une situation saine. Certes, nos successeurs n'auront pas les moyens d'entreprendre de grands projets mais ils trouveront non pas une commune en déficit mais excédentaire ! Un prêt se termine cette année. Il en restera deux sur le budget de la commune et deux sur le budget de l'assainissement (dont un qui se terminera en 2015).

Je tiens à remercier mes deux adjoints : Jean-Paul COUDEYRAS pour son investissement et son dévouement dans le suivi des travaux et l'aide qu'il a su m'apporter tout au long de ce mandat. Nicole CHEVARIN qui a pris en main la cantine scolaire en s'occupant de la gestion des achats et de la confection des menus : Une responsabilité dont j'apprécie la lourdeur en raison des normes qui nous sont imposées pour servir aux enfants des repas variés et équilibrés. Ils n'ont, tous les deux, pas compté leur temps et se sont investis à fond dans les responsabilités qui ont été les leurs pendant ces six années.

Merci aux conseillers qui m'ont apporté leur aide et leur soutien. Merci aussi à l'ensemble du personnel :- notre secrétaire qui fait un travail remarquable ;- nos agents techniques qui, consciencieusement et avec efficacité, assurent les travaux indispensables au bon fonctionnement de la commune ;-notre cantinière qui malgré deux années de congés de maladie s'occupe de nos écoliers ;- sa remplaçante qui a su répondre immédiatement présente à chaque sollicitation et assure avec efficacité le ménage des locaux de la mairie.

Malgré l'investissement de chaque instant et la lourdeur de la tâche que demande la fonction de maire d'une petite commune rurale, sachez que j'ai été très heureuse d'assumer ce poste et que je l'ai fait en toute impartialité n'ayant à l'esprit que le bien être de tous les habitants. Merci de m'avoir accordé votre confiance. Je tiens à souhaiter bonne chance mais aussi bon courage au ou à la future Maire d'Echandelys...

Michelle DUTOUR

## BUDGET COMMUNAL

### INVESTISSEMENT

DEPENSES		RECETTES	
Déficit 2012	46 032,72	Virement section fonctionnement	43 819,00
Emprunts + caution	13 510,00	Vente de terrains	380,00
Achat mobilier Relais	6 000,00	Amortissements	1 029,00
Voirie 2013	61 438,00	FCTVA 2011	12 000,00
		Virement fonctionnement pour besoin financement 2012	54 402,72
		Subvention CG Voirie 2013	14 650,00
		Caution Relais de la Fontaine	700,00
TOTAL DEPENSES	126 980,72	TOTAL RECETTES	126 980,72

### LES TROIS TAXES SONT INCHANGEES DEPUIS 2009

(Taxe d'habitation : 8,27 %, taxe foncière sur bâti : 16,33 %, taxe foncière sur non bâti : 47,22%)

**BUDGET PRIMITIF FONCTIONNEMENT  
CAISSE DES ECOLES**

<b>DEPENSES</b>		<b>RECETTES</b>	
Charges à caractère général	11 958,88	Remboursement cantine et transports	7 500,00
Autres charges de gestion courante	200,00	Subvention de la commune pour équilibrer le budget	4 200,00
		Excédent exercice 2012	458,88
<b>TOTAL DES DEPENSES</b>	<b>12 158,88</b>	<b>TOTAL DES RECETTES</b>	<b>12 158,88</b>

**BUDGET PRIMITIF FONCTIONNEMENT  
CCAS**

<b>DEPENSES</b>		<b>RECETTES</b>	
Charges à caractère général	849,37	Subvention de la commune pour équilibrer le budget	917,00
Cotisations URSSAF Membres CCAS	72,00	Excédent exercice 2012	4,37
<b>TOTAL DES DEPENSES</b>	<b>921,37</b>	<b>TOTAL DES RECETTES</b>	<b>921,37</b>

**ASSAINISSEMENT**  
**BUDGET PRIMITIF DE FONCTIONNEMENT**

<b>DEPENSES</b>		<b>RECETTES</b>	
Charges à caractère général	3 188,23	Amortissements de subventions	6 390,00
Amortissements travaux	11 479,00	Redevance assainissement et Redev. modernisation du réseau	11 830,00
Autres charges gestion courantes	160,00	Autres produit de gestion courante	15,00
		Excédent exercice 2012	2 850,23
Charges financières	5 320,00		
Redevance modernisation réseau	938,00		
<b>Total des dépenses</b>	<b>21 085,23</b>	<b>Total des recettes</b>	<b>21 085,23</b>

**BUDGET PRIMITIF D'INVESTISSEMENT**

<b>DEPENSES</b>		<b>RECETTES</b>	
Amortissements subventions	6 390,00	Amortissements travaux	11 479,00
Remboursement dette	6 000,00	Excédent exercice 2012	23 518,95
Installation, matériel et Outillage technique	22 607,95		
<b>Total des dépenses</b>	<b>34 997,95</b>		<b>34 997,95</b>

**INFO :**

**TOUTES LES DELIBERATIONS PRISES AU COURS DE L'ANNEE SONT A LA DISPOSITION DU PUBLIC POUR CONSULTATION AU SECRETARIAT DE MAIRIE. NOUS VOUS RAPPELONS QU'ELLES SONT AFFICHEES DES LEUR VISA PAR LA SOUS- PREFECTURE PENDANT UN MOIS SUR LE PANNEAU PREVU A CET EFFET DANS LE HALL DE LA MAIRIE.**

## **TRAVAUX**

### **LA VOIRIE COMMUNALE**

Les travaux de voirie 2013 sont achevés. Après appel d'offres, ils ont été confiés à l'Entreprise EUROVIA qui a présenté la meilleure offre de prix. Les chemins de Labat, Lossedat, le Faux Planta et la Cibeaudie ont été refaits. La commune a bénéficié d'une subvention de 39 % accordée par le Conseil Général dans le cadre du FIC.

Nous allons dès la rentrée programmer les travaux pour 2014, les demandes de subvention devant être déposées avant le 15 octobre.

### **ASSAINISSEMENT**

Le budget assainissement est très serré. Le remboursement des prêts, les amortissements des travaux, l'entretien présentent un coût important chaque année pour le budget de fonctionnement. La redevance payée par les abonnés couvre juste les frais.

Cette année à Deux-Frères, la station ne fonctionnant plus, il a fallu faire des travaux de remise en état et de nettoyage complet de la station. Le dépôt dans les WC de lingettes, couche culottes, déchets alimentaires (viande, légumes etc...) sont responsables de sa défaillance. Le montant de la seule intervention de la SAVAC s'élève à la somme de 5 240,32 €, il nous manque encore la facture de la fourniture de pouzzolane avant d'établir un bilan définitif. La commune, propriétaire du site a l'obligation de prendre en charge 10 % du montant des travaux. Afin de ne pas pénaliser les usagers du bourg, les 90 % restant sont pris en charge par le budget de la section de Deux-Frères, cette décision a été prise après une réunion de ses membres.

## LE SMGF

Le Syndicat Mixte de Gestion Forestière est en place depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2013. Il est constitué de 19 délégués désignés par le conseil municipal qui sont :

- Section du Buisson : CHEVARIN Robert
- Section de Chabreyras : ECHALIER Lucien, ECHALIER Jean-Pierre
- Section de Coupat : RECOQUE jean
- Section de Deux-Frères : FAURE Pierre, VEYRIERE Jean-Claude
- Echandelys : COUDEYRAS Jean-Paul
- Faux-Planta : MEUNIER Philippe, MATUSSIÈRE Nicolas
- Fiosson : TONNELIER Jean-Claude
- Labat : DUTOUR Michelle, HEUX Patrick
- Parel : RENAUDIAS Guy, BOYENVAL Marian
- Le Cluel : BOURG Jean, BOURG Gérard, DUTOUR Jean-François
- Le Mas : DUTOUR Marcel, GROS Alain

Dans sa première réunion du 6 février, les membres du syndicat ont désigné Pierre FAURE comme Président et Jean-Claude VEYRIÈRES, vice-président.

Les premières ventes ont eu lieu le 19 juin à Saint-Julien-Puy-Lavèze. Les lots ont tous été vendus, ce qui va permettre au syndicat de faire face à ses premières dépenses et d'avoir un fond de roulement confortable.

## SECTIONS

Depuis plus de deux ans, le Préfet de Région refuse le partage des fonds entre les ayant-droits. Les conseils municipaux qui ont passé outre cette décision sont aujourd'hui en justice.

Le 27 mai 2013, une loi a été votée : les membres de la section ne peuvent percevoir des revenus en espèces provenant des biens de la section (article L.2411-10 du CGCT). Ils ont la jouissance des biens dont les fruits sont perçus en nature (affouage, cueillette). Les revenus en espèces devront être employés dans l'intérêt des membres de la section, à la mise en valeur et à l'entretien de biens de la section ainsi qu'aux équipements nécessaires.

Il conviendra aux membres de chaque section possédant des fonds de réfléchir à leurs utilisations et d'en faire part au conseil municipal qui reste seul gestionnaire et décisionnaire en la matière.



## **L'ECOLE**

Toutes les écoles du Haut-Livradois ont opté pour le retour à la semaine de 4 jours et demi de classe. La Communauté de communes assurera l'organisation et la prise en charge de l'animation périscolaire. Elle interviendra à Echandelys le lundi et le jeudi de 15H à 16H. Le mardi et le vendredi de 15h30 à 16h, c'est une garderie qui sera mise place. Le mercredi, enseignement de 8h30 à 11h30. Les enfants ne seront pas tenus d'assister aux activités ou de rester à la garderie. Ils pourront quitter l'école à 15h ou 15h30 suivant les jours cités ci-dessus. Les heures de passage du ramassage scolaire ne seront pas modifiées ainsi que nous l'a imposé le Conseil général, gestionnaire du service de transport scolaire.

A la rentrée 2013-2014, les effectifs de notre RPI seront fortement en baisse. En effet 10 enfants quittent l'école d'Echandelys, 9 pour rejoindre le collège et 1 qui part dans une commune extérieure. Il restera donc 12 élèves à Echandelys et 10 à Condat. Nous attendons l'arrivée à Echandelys d'une famille de trois enfants. Un serait scolarisé à Echandelys et deux à Condat. Cela nous donnera de l'oxygène et nous permettra d'attendre la décision que prendront les services de l'académie pour la rentrée 2014-2015. D'ici là, verrons nous peut-être l'arrivée d'autres habitants sur nos deux communes...Espérons le de toutes nos forces !

## **LA CANTINE**

La mise aux normes des locaux cuisine et réfectoire nous étant imposée ainsi qu'il nous est demandé de résoudre les problèmes d'accessibilité en raison de la présence de nombreux escaliers dans le bâtiment, nous en avons débattu avec Madame la Sous-préfète d'Ambert en mai lors de sa visite à Echandelys. Après avoir constaté la courte distance qui sépare l'école du Relais de la Fontaine, visité les lieux et testé la cuisine, elle nous a conseillé de résoudre ce problème en faisant manger les enfants au restaurant. Dans sa réunion du 1<sup>er</sup> juillet, le Conseil municipal a délibéré et a voté à l'unanimité pour que les enfants mangent au Relais de la Fontaine dès la rentrée de septembre.

La réforme des rythmes scolaires nous impose d'avoir un agent pour assurer la surveillance pendant l'animation périscolaire et la garderie. Nathalie CHEVARIN, adjoint technique, assurera l'encadrement et la surveillance des enfants le temps de la restauration, de l'animation et de la garderie. Elle assurera le ménage de l'ensemble du bâtiment école et ses annexes. Cette décision n'entraînera pas de coût supplémentaire pour les parents.

## LES ASSOCIATIONS

La Société de chasse nous régale chaque année. Elle a su prendre en charge l'organisation du concours de pétanque pour assurer l'animation de notre fête patronale. Bonne continuation à tous et bonne saison de chasse 2013-2014.

Le Comité des fêtes a changé sa façon de diriger l'association ; il n'y a plus de président mais une équipe collégiale dont chaque membre a sa spécificité d'animation. Nous leur souhaitons d'avoir trouvé la bonne formule pour pérenniser cette association qui a su, par le passé, assurer des animations appréciées par les habitants.

Les Champs de Lys ont changé de présidente. Madame Chantal NOEL n'a pas souhaité se représenter à ce poste. C'est Nicole COUDEYRAS qui a pris en charge l'avenir de l'association. Nos remerciements à Chantal NOEL à qui nous souhaitons une retraite radieuse et ensoleillée. Nous adressons nos félicitations avec les vœux de pleine réussite à Nicole COUDEYRAS et son équipe dans leur nouvelle fonction et pour les futures animations proposées aux habitants.

Les associations sont le lieu de rapprochement indispensable pour le bien être de nos concitoyens.

La fête patronale a eu lieu le dernier week-end de juillet. Le samedi, le concours de pétanque a connu un vif succès avec une météo qui était de la partie...Le soir, le concert de musique classique présenté à l'église a fait le plein d'amateurs. Malheureusement, le dimanche a connu une toute autre destinée...En effet, les orages qui ont éclaté pendant la nuit ont déclenché des trombes d'eau qui n'ont pas permis à la brocante de se dérouler comme les années précédentes. Heureusement, à la salle des fêtes, la dédicace du livre de Monsieur PERISSEL, l'exposition de photos, de proverbes et dictons auvergnats présentés en patois et français préparée par Yvette RENAUDIAS et Christine RAVAUD, les photos de Bernard PATY et les tableaux de Pierre PILLEYRE ont permis de passer un bon moment ensemble à l'abri des caprices de la météo.

## **NOUVELLES BREVES**

### **LE RELAIS DE LA FONTAINE**

Karima aidée de Max a repris la gérance du Relais de la Fontaine le 19 février 2013. Ils ont effectué de bons débuts ! Ils organisent régulièrement des repas à thème, proposent aussi des plats à emporter et nous n'avons pour l'instant que des retombées positives. La cuisine est appréciée de tous. Ils fourmillent d'idées qu'ils espèrent bien mettre en route petit à petit. Leur dernière proposition : vente de produits de première nécessité, un dépôt de pain et viennoiseries (en provenance de la boulangerie POMEL à Condat), les mardi, jeudi, vendredi, samedi et dimanche. Ils demandent que les réservations soient faites la veille avant 19 heures.

Nous leur souhaitons bonne chance et bonne réussite dans leur intérêt mais aussi dans celui de tous les habitants de la commune car n'oublions pas que le Relais de la Fontaine, ainsi que le café et dépôt de journaux de « Tonia » sont les seuls commerces présents sur la commune et surtout les seuls lieux de rencontre et de convivialité !

Le conseil municipal a décidé de s'investir en acquérant le matériel nécessaire au redémarrage du Relais (tables et chaises pour le restaurant, friteuse, piano...).

### **LE LIVRE DE Bernard PERISSEL**

Pendant plus de quatre ans, Bernard PERISSEL a cherché les faits divers d'Echandelys et de son canton relatés dans les journaux parus de 1805 à 1945 (des arrêtés de la Préfecture en passant par le combat des loups, les ventes de forêts, de terrains, les comptes rendus de la Société d'agriculture, le jugement des tribunaux, le temps, les foires, etc...). Tous ces événements qui nous dévoilent la vie des habitants de notre commune sont aussi un aperçu de l'histoire de cette population de l'époque en majorité paysanne qui contribua à faire ce que sont devenues notre région en général et la commune d'Echandelys en particulier. Tous ces articles sont recueillis dans un livre intitulé « Nouvelles d'Echandelys et du canton de Saint-Germain l'Herm ».

Merci à l'auteur de nous permettre de revivre dans la lecture cette période des temps passés.

Cet ouvrage est disponible à la vente au prix de 26 € au Relais de la Fontaine, à la boulangerie Pomel à Condat, directement chez M. PERISSEL ou à la mairie.

## **LE RECENSEMENT**

En début d'année 2014 (janvier et février) sera effectué le recensement de la population. Madame Nicole CHEVARIN en sera le coordonnateur. L'agent recenseur n'a pas encore été désigné par le conseil municipal, il est demandé à chacun d'entre vous de bien vouloir le recevoir afin qu'il puisse effectuer au mieux sa mission.

## **LES CHEMINS RURAUX**

La responsabilité d'une commune ne peut pas être engagée pour défaut d'entretien normal d'un chemin rural sauf si elle a exécuté des travaux de viabilité sur ce chemin. La commune n'a pas d'obligation d'entretenir un chemin rural. Seules sont obligatoires les dépenses d'entretien de voies communales faisant l'objet d'un classement.

Les chemins sont très souvent dévastés par le débardage des bois si nous n'y prenons pas garde.

Le Maire peut interdire, par arrêté, les chemins ruraux aux catégories de véhicules et de matériels dont les caractéristiques sont incompatibles avec le chemin et notamment avec leur résistance et la largeur de leur chaussée ou de leurs ouvrages (article D 161-10 du code rural). Le Maire peut interdire la circulation de véhicules de type 4X4 sur la partie non goudronnée des chemins (arrêt du CE, n° 173042 du 29/12/1997).

Ce petit résumé pour rappeler que nous devons être vigilants à la bonne conservation de l'état de ces chemins, voies d'accès à nos propriétés boisées ou non pour bon nombre d'entre nous.

## **LES DEPOTS DE DETRITUS**

Des bacs pour faciliter le tri des ordures ménagères ont été installés dans divers points de notre commune. D'autre part, nous avons une déchetterie à Saint-Germain l'Herm pour déposer les objets détériorés dont nous n'avons plus l'utilité. Il est inconcevable de les trouver à proximité des points tri. Les tas de terre, les déchets de tonte et de taille, au lieu d'être mis dans les poubelles ou à côté doivent être portés en déchetterie.

Il y a aussi la possibilité d'acquérir auprès du SIVOM un composteur.

Afin d'éviter ces désagréments il est demandé à certains de bien vouloir faire preuve d'un minimum de civisme.

## **ETAT CIVIL**

### **NAISSANCE**

- Clément, Jean RECOQUE , le 29 avril à ISSOIRE.

Ses parents, Céline et Philippe, se sont installés définitivement à Coupat. Bienvenue à Clément et toutes nos félicitations aux heureux parents...et grands-parents !

Une naissance est un événement important dans une petite commune comme la nôtre. De jeunes couples ont fait le choix de s'y installer pour y construire leur vie. L'espoir de voir arriver d'autres enfants n'est donc pas utopique...et pourquoi pas dès 2014....

### **MARIAGES**

- Michaël BLANE et Anne SCHUTZ, le 15 juin
- François SCANZIO et Corinne FREYDIER, le 13 juillet
- Serge CHARRETTE et Nadine VERDIER, le 5 août

Tous nos meilleurs vœux de bonheur aux nouveaux époux.

### **DECES**

- Marcel DUCHER, le 18 mars 2013 à AUBIERE

Marcel a été conseiller municipal pendant de nombreuses années. Nous renouvelons toutes nos condoléances à sa famille et plus particulièrement à sa sœur Paulette.

De nouvelles maisons se sont ouvertes avec des habitants qui ont décidé de venir habiter à Echandelys en résidence principale (à Labat, Bellevue, Coudeyras, Le Buisson...). Nous leur souhaitons bienvenue parmi nous...

**La Mairie à votre service**

**Tél. : 04 73 72 10 67 - Fax : 04.73.78 18 11 - E Mail : echandelys.mairie@wanadoo.fr**

**Ouverture du secrétariat au public les lundis et jeudis de 9 H à 12 H (sauf urgences)  
Permanence de Mme le Maire le lundi-jeudi : 9h-12h /samedi matin sur rendez-vous**

<b>PIECE DESIREE</b>	<b>OU S'ADRESSER</b>	<b>A FOURNIR</b>	<b>COUT</b>	<b>OBSERVATIONS</b>
Extrait d'acte naissance	mairie du lieu de naissance	date de naissance nom et prénom	gratuit	Joindre une enveloppe timbrée avec adresse
Extrait de naissance pour les français né à l'étranger			gratuit	
Extrait d'acte de mariage	mairie du lieu de mariage	date du mariage nom et prénom	gratuit	Joindre une enveloppe timbrée avec adresse
Extrait d'acte de décès	mairie du lieu de décès	date du décès nom et prénom	Gratuit	Joindre une enveloppe timbrée avec adresse
Carte d'électeur	mairie de la commune concernée	livret de famille ou pièce d'identité	Gratuit	Avoir son domicile réel ou être inscrit au rôle des contributions directes depuis 5 ans avoir 18 ans
Carte d'identité	mairie du domicile	2 photos d'identité 1 copie intégrale de l'acte de naissance 1 justificatif de domicile de moins de 3 mois	Gratuit	Autorisation parentale pour les mineurs
Certificat d'autorisation de sortie de territoire délivré aux mineurs de nationalité française	Mairie du domicile	Autorisation écrite du chef de famille	Gratuit	
Passeport	Mairie de Cunhat, Ambert, Issoire (prendre RV)	Carte d'identité, 2 photos, 1 justificatif de domicile de moins de 3 mois	Timbre fiscal (88 Euros)	
Casier Judiciaire	Ministère de la Justice Casier Judiciaire National 107, Rue Landreau 44079 NANTES CEDEX	1 enveloppe timbrée pour la réponse	Gratuit	
Livret de famille	Mairie du mariage		Gratuit	
Urbanisme (PC, DP, CU)	Mairie	Imprimés disponibles en mairie ou sur le site www.	Gratuit	
Carte grise de véhicule d'occasion	Sous-préfecture	Renseignements à la mairie	Selon nombre de CV et année de mise en circulation	Imprimés en mairie
Certificat de domicile	Mairie	Pièce d'identité	Gratuit	
Certificat d'hérédité	Mairie Notaire (acte de notoriété)	Livret de famille de la personne décédée, noms, prénoms, adresse des héritiers	Gratuit	Si la somme à percevoir n'est pas supérieur à 5 335 Euros
Demande d'adduction en eau potable	SIAEP du Bas- Livradois	Plan de situation	Droit de branchement	

**Ce bulletin est également le votre ! Vous avez des idées, des informations, des anecdotes... ! Faites nous en part pour les prochains bulletins.**



# NOUVELLES D'ÉCHANDELYS

## ET DU CANTON DE SAINT-GERMAIN-L'HERM



*parues dans les Journaux du Puy-de-Dôme  
entre 1805 et 1945*

*et recherchées par  
BERNARD PERISSEL*

